



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

LE 8 MAI 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le lundi huit mai deux mille vingt-trois (8 mai 2023) à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Le conseiller, Monsieur Richard Harland, poste numéro 1
Le conseiller, Monsieur André Leduc, poste numéro 2
La conseillère, Madame Christelle Brassard, poste numéro 4
La conseillère, Madame Roxanne Lajoie, poste numéro 5
Le conseiller, Monsieur Georges Bélec, poste numéro 6

Est absent :

Le conseiller, Monsieur Hossein Falsafi, poste numéro 3

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Gaëtan Castilloux, et en conformité aux dispositions du *Code municipal de la province de Québec*.

Madame Josiane Alarie, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2023**

LECTURE DES RÈGLES DE COMMUNICATIONS

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Acceptation des comptes payables et payés et dépôt des autorisations de dépenses

4.2 Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'année 2022

4.3 Dons à la « Fondation du Maire »

4.4 Embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour *La Toupie*

4.5 Embauche d'un agent au service de l'urbanisme et environnement

4.6 Confirmation d'embauche de la coordonnatrice en urbanisme et environnement

4.7 Embauche d'un journalier-chauffeur

4.8 Retraite d'un journalier-opérateur saisonnier et nouvelle nomination

4.9 Nomination au poste de journalier-opérateur



- 4.10 Promotion au poste de journalier-opérateur en remplacement d'un poste de journalier-chauffeur
- 4.11 Embauche d'un journalier-chauffeur
- 4.12 Contribution financière – *Parc d'escalade et randonnée de la Montagne d'Argent* (CERMA)
- 4.13 Nomination d'une mairesse suppléante
- 4.14 Appui financier à l'organisme *Parents-Musique des Hautes Laurentides*

5. RÈGLEMENTATION ET POLITIQUES

N/A

6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

N/A

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

N/A

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 8.1 Octroi de mandat pour la fourniture de béton bitumineux en vrac
- 8.2 Octroi de mandat pour la fourniture et la livraison de pierres concassées et gravier pour les travaux de la Route Principale
- 8.3 Octroi de mandat pour la fourniture et la livraison de pierres et gravier concassés de différentes grosseurs de granulats
- 8.4 Octroi de mandat pour la fourniture et la livraison de pierres concassées pour les besoins hivernaux
- 8.5 Octroi de mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de la Route Principale
- 8.6 Autorisation d'achat de ponceaux pour la Route Principale
- 8.7 Autorisation d'achat et installation d'un panneau électrique
- 8.8 Avenants relativement au mandat de l'architecte – Garage municipal

9. HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1 Dépôt du rapport du *comité consultatif d'urbanisme (CCU)* – réunion du 24 avril 2023
- 10.2 Demande de PIIA 2023-00024, PIIA 002 – Secteur agricole de la vallée de la rivière Rouge, reconstruction d'une résidence unifamiliale, 1819, chemin des Pivoines, lot 4 465 131, matricule 1118-08-4069-0-000-0000
- 10.3 Demande de PIIA 2023-00026, PIIA 003 – Secteur patrimonial du noyau villageois, rénovation de la résidence unifamiliale et de ses bâtiments accessoires, lot 4 463 648, matricule 1213-94-3321-0-000-0000
- 10.4 Demande d'approbation à la Commission de toponymie du Québec eu égard à deux (2) nouveaux noms de rues



11. LOISIRS ET CULTURE

N/A

12. DIVERS

N/A

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

LECTURE DES RÈGLES DE COMMUNICATION

1. RÉS.2023-05-108

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par le conseiller André Leduc, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h 30.

ADOPTÉE

2. RÉS.2023-05-109

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller André Leduc, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉS.2023-05-110

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE

la directrice générale et greffière-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 RÉS.2023-05-111

ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard
Et résolu à l'unanimité des membres présents :



QUE le conseil autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 6 avril au 3 mai 2023, au montant de 323 306.39\$;

QUE la directrice des finances et greffière-trésorière adjointe procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 3 mai 2023, par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du règlement numéro 02-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la liste des déboursés.

*Josiane Alarie
Le 8 mai 2023*

ADOPTÉE

4.2 Dépôt

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2022

En vertu des articles numéro 176.1 et 176.2 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal déposé le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2022. Le maire, M. Gaëtan Castilloux, fait également état des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce dernier est joint en annexe 1 du procès-verbal de cette séance du conseil.

Le maire adresse des sincères félicitations à madame Claude Piché, directrice des finances et greffière-trésorière adjointe pour son excellent travail à la Municipalité de La Conception.

4.3 RÉS.2023-05-112

DONS À LA « FONDATION DU MAIRE »

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Gaëtan Castilloux, depuis le 1er janvier 2022, attribue 25% de sa rémunération à son titre de maire, notamment pour des projets communautaires, et ce, pour la durée de son mandat uniquement ;

CONSIDÉRANT

l'adoption du règlement numéro 04-2022 amendant les règlements 06-2013 et 16-2018 relatif au traitement des élus municipaux adopté le 14 février 2022 ;

Il est proposé par le conseiller André Leduc
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la directrice des finances et greffière-trésorière adjointe à émettre un chèque à la *Fondation du maire* au montant de 11 257 \$ représentant 25% de la rémunération du maire.

ADOPTÉE

4.4 RÉS. 2023-05-113

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR LE CAMP DE JOUR LA TOUPIE

CONSIDÉRANT

les recommandations de la responsable du Service de la culture, des loisirs et des activités communautaires ;



Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise et ratifie l'embauche de madame Justine Guimont à titre de coordonnatrice pour le camp de jour *La Toupie* et que la rémunération soit basée selon la classe 2 de l'échelon C de la convention collective en vigueur, et ce, pour la durée du camp de jour 2023.

ADOPTÉE

4.5 RÉS. 2023-05-114

EMBAUCHE D'UN AGENT AU SERVICE DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE

le poste d'agent au service de l'urbanisme et environnement est vacant dû à la nomination de l'agent précédent au poste d'inspecteur ;

CONSIDÉRANT

les recommandations de la directrice du Service de l'urbanisme et environnement ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Claude Haspeck à titre d'agent au Service de l'urbanisme et environnement pour la période du 5 juin au 29 septembre 2023 et que sa rémunération soit basée selon la classe 4 de l'échelon A de la convention collective.

ADOPTÉE

4.6 RÉS.2023-05-115

CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE

par la résolution numéro 280-22, adoptée lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le conseil embauchait à titre de cadre au poste de coordonnatrice à l'urbanisme et environnement madame Lola Ferguson, en date du 17 octobre 2022, selon les termes et conditions contenus au contrat d'emploi ;

CONSIDÉRANT QU'

une période de probation de six (6) mois avait été spécifiée au contrat de travail de madame Lola Ferguson;

CONSIDÉRANT

la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière et la directrice du Service de l'urbanisme et environnement, à l'effet que madame Ferguson a complété avec succès sa période de probation ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de confirmer la permanence de madame Lola Ferguson à titre de cadre au poste de coordonnatrice à l'urbanisme et l'environnement de la Municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil confirme la permanence de madame Lola Ferguson à titre de cadre au poste de coordonnatrice à l'urbanisme et l'environnement.

ADOPTÉE



4.7 RÉS.2023-05-116

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT

les besoins d'embauche pour le poste de journalier-chauffeur suite à la fin d'emploi confirmée à la résolution numéro 2023-03-066 ;

CONSIDÉRANT

les recommandations du directeur des services techniques ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise et ratifie l'embauche de monsieur Vincent Beauchamp au poste de journalier-chauffeur, en date du 17 avril 2023 et que sa rémunération soit à la classe 5, échelon A, selon les conditions basées sur la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

4.8 RÉS.2023-05-117

RETRAITE D'UN JOURNALIER-OPÉRATEUR SAISONNIER ET NOUVELLE NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Bertrand Thibault a confirmé son départ à la retraite à son titre de journalier-opérateur saisonnier ;

CONSIDÉRANT

l'affichage du poste de journalier-opérateur saisonnier à l'interne ;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Michel Alarie, employé de la Municipalité, a démontré son intérêt pour le poste de journalier-opérateur saisonnier ;

CONSIDÉRANT

les recommandations du directeur des services techniques ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le départ à la retraite de monsieur Bertrand Thibault, en tant que journalier-opérateur saisonnier, le remercie chaleureusement pour ses trente-quatre (34) années de services et lui souhaite une belle et heureuse retraite;

QUE le conseil accepte la nomination de monsieur Michel Alarie au poste de journalier-opérateur saisonnier, en date du 9 mai 2023 et que sa rémunération soit à la classe 6, échelon C, selon les conditions basées sur la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

4.9 RÉS.2023-05-118

NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT

la nomination de monsieur Michel Alarie au poste de journalier-opérateur saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE

le poste de journalier-opérateur est désormais vacant ;

CONSIDÉRANT

l'affichage du poste de journalier-opérateur à l'interne ;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Éric Demontigny, employé de la Municipalité, a démontré son intérêt pour le poste de journalier-opérateur ;

CONSIDÉRANT

les recommandations du directeur des services techniques ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents :



QUE le conseil accepte la nomination de monsieur Éric Demontigny au poste de journalier-opérateur, en date du 9 mai 2023 et que sa rémunération soit à la classe 6, échelon C, selon les conditions basées sur la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

4.10 RÉS.2023-05-119

PROMOTION AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT

la nomination de monsieur Éric Demontigny au poste de journalier-opérateur ;

CONSIDÉRANT QUE

le poste de journalier-chauffeur est désormais vacant ;

CONSIDÉRANT QUE

le directeur des services techniques et la directrice générale et greffière-trésorière recommandent un affichage d'un poste de journalier-opérateur en remplacement d'un poste de journalier-chauffeur ;

CONSIDÉRANT

l'affichage du poste de journalier-opérateur à l'interne ;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Étienne Legault, employé de la Municipalité, a démontré son intérêt pour le poste de journalier-opérateur ;

CONSIDÉRANT

les recommandations du directeur des services techniques ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Étienne Legault au poste de journalier-opérateur, en date du 9 mai 2023 et que sa rémunération soit à la classe 6, échelon C, selon les conditions basées sur la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

4.11 RÉS.2023-05-120

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT

la nomination de monsieur Éric Demontigny au poste de journalier-opérateur ;

CONSIDÉRANT QUE

le poste de journalier-chauffeur est désormais vacant ;

CONSIDÉRANT

les recommandations du directeur des services techniques ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Dave Champagne au poste de journalier-chauffeur, en date du 9 mai 2023 et que sa rémunération soit à la classe 5, échelon A, selon les conditions basées sur la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

4.12 RÉS.2023-05-121

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PARC D'ESCALADE ET RANDONNÉE DE LA MONTAGNE D'ARGENT (CERMA)



CONSIDÉRANT

l'expertise de l'organisme « CERMA » et la satisfaction de la Municipalité eu égard aux services de gestion du site du lac Boisseau ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil considère le site de la Montagne d'Argent et du lac Boisseau comme un joyau du territoire de la Municipalité de La Conception ;

CONSIDÉRANT QUE

l'accès aux services du site de la Montagne d'Argent et du lac Boisseau est gratuit pour les citoyens et que ces sites représentent une belle connexion avec la nature et l'activité physique ;

CONSIDÉRANT QUE

la contribution financière pour l'année 2022 n'avait pas été convenue et n'avait pas été remise à l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE

les contributions pour l'année 2023 et suivantes seront définies ultérieurement par le biais d'une entente formelle ;

Il est proposé par le conseiller André Leduc
Et résolu à la majorité des membres présents :

QUE le conseil confirme une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme du Parc d'escalade et randonnée de la Montagne d'Argent « CERMA » en guise de contribution 2022;

QUE la dépense soit financée à même le Fonds de parcs et terrains de jeux;

QU'aux fins des présentes, la Municipalité adopte un budget révisé au montant de 5 000\$ comprenant un revenu supplémentaire au poste budgétaire 01.27900.004 « Revenus Fonds de parcs et terrains de jeux » et une dépense supplémentaire au poste budgétaire 02.70151.499 « Contributions gestion parcs ».

ADOPTÉE

4.13 RÉS.2023-05-122

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT QU'

il y lieu de procéder à la nomination d'un(e) maire(esse) suppléant(e) ;

Il est proposé par le conseiller Georges Belec
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la nomination de la conseillère Roxanne Lajoie à titre de mairesse suppléante, et ce, pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 30 novembre 2023 inclusivement;

QUE madame Roxanne Lajoie agisse en tant que représentante remplaçante à tous les conseils, comités et rencontres en l'absence du maire;

QUE madame Roxanne Lajoie agisse en tant que représentante au conseil des maires de la MRC des Laurentides, en l'absence du maire, et que la rémunération, allocation ainsi que le droit de vote lui soient attribués le cas échéant;

QUE cette résolution remplace les précédentes résolutions adoptées pour ce même sujet.

ADOPTÉE



4.14 RÉS.2023-05-123

APPUI FINANCIER À L'ORGANISME PARENTS-MUSIQUE DES HAUTES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir et encourager les organismes locaux à but non lucratif;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme Parents-Musique des Hautes Laurentides afin de soutenir les activités du programme de concentration musique à l'École secondaire Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre, entre autres, un support financier aux familles à faibles revenus qui ne peuvent acquitter en totalité les frais de scolarité ainsi que les frais liés à la participation aux activités parascolaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a à cœur la réussite scolaire des jeunes;

Il est proposé par le conseiller André Leduc
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le versement d'un don de 200 \$ pour appuyer l'organisme Parents-Musique des Hautes Laurentides dans la poursuite de ses activités.

ADOPTÉE

5. RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES

N/A

6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

N/A

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

N/A

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

8.1 RÉS.2023-05-124

OCTROI DE MANDAT POUR LA FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception a procédé par appel d'offres public numéro 2023-04 pour la fourniture de béton bitumineux en vrac ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues ;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil octroie le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavage Maska Inc., pour la fourniture de béton bitumineux en vrac, et ce, au montant de 240 925 \$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 23.04025.721 « Route Principale », que la portion de la dépense non financée par le programme d'aide à la voirie locale – volet accélération soit financée à 85% par le fonds local de voirie et à 15% par le fonds de parcs et terrains de jeux.



ADOPTÉE

8.2 RÉS.2023-05-125

OCTROI DE MANDAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIERRES CONCASSÉES ET GRAVIER POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception a procédé par appel d'offres public numéro 2023-05 pour la fourniture et la livraison de pierres concassées et de gravier pour les travaux de la Route Principale ;

CONSIDÉRANT QUE

deux (2) soumissions conformes ont été reçues ;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil octroie le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9267-7368 Québec inc., pour la fourniture et la livraison de pierres concassées et de gravier pour les travaux de la Route Principale, et ce, au montant de 179 398,50 \$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 23.04025.721 « Route Principale », que la portion de la dépense non financée par le programme d'aide à la voirie locale – volet accélération soit financée à 85% par le fonds local de voirie et à 15% par le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

8.3 RÉS.2023-05-126

OCTROI DE MANDAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIERRES ET GRAVIER CONCASSÉS DE DIFFÉRENTES GROSSEURS DE GRANULATS

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception a procédé par appel d'offres public numéro 2023-06 pour la fourniture et la livraison de pierres et gravier concassés de différentes grosseurs de granulats ;

CONSIDÉRANT QUE

deux (2) soumissions conformes ont été reçues ;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil octroie le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9267-7368 Québec inc., pour la fourniture et la livraison de pierres et gravier concassés de différentes grosseurs de granulats, et ce, au montant de 121 643,00 \$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 02.32000.521 « Entretien et réparation infrastructures ».

ADOPTÉE

8.4 RÉS.2023-05-127

OCTROI DE MANDAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIERRES CONCASSÉES POUR LES BESOINS HIVERNAUX

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception a procédé par appel d'offres public numéro 2023-07 pour la fourniture et la livraison de pierres concassées pour les besoins hivernaux ;

CONSIDÉRANT QUE

deux (2) soumissions conformes ont été reçues ;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland
Et résolu à l'unanimité des membres présents :



QUE le conseil octroie le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9267-7368 Québec inc., pour la fourniture et la livraison de pierres concassées pour les besoins hivernaux, et ce, au montant de 72 880,00 \$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 02.33000.630 « Gravier, abrasif et sel d'hiver ».

ADOPTÉE

8.5 RÉS.2024-05-128

OCTROI DE MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE

le conseil est soucieux de la bonne gestion des travaux de réfection de la Route Principale ;

CONSIDÉRANT QU'

un prix a été demandé auprès de deux (2) fournisseurs relativement au mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de la Route Principale;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le mandat à l'entreprise *DEC Enviro* pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de la Route Principale, et ce, au montant de 27 200.00 \$ plus les taxes applicables, et que le montant soit imputé au poste budgétaire 23.04025.721 « Route Principale », que la portion de la dépense non financée par le programme d'aide à la voirie locale – volet accélération soit financée à même le fonds local de voirie.

ADOPTÉE

8.6 RÉS.2023-05-129

AUTORISATION D'ACHAT DE PONCEAUX POUR LA ROUTE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT

les besoins en termes de ponceaux pour les travaux de réfection de la Route Principale ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu deux soumissions et que le fournisseur retenu est le plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la dépense au montant de 81 579.76 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de ponceaux pour la Route Principale, à l'entreprise *Matériaux McLaughlin Inc.*, le tout imputé au poste budgétaire numéro 23.04025.721 « Route Principale », que la portion de la dépense non financée par le programme d'aide à la voirie locale – volet accélération soit financée à même le fonds local de voirie.

ADOPTÉE

8.7 RÉS.2023-05-130

IMPUTATION DE DÉPENSES À MÊME LA TAXE VERTE

CONSIDÉRANT

les besoins d'installation d'un panneau électrique à la descente Clyde du lac des Trois Montagnes relativement à la gestion des vignettes ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise *Électricité*

3875



CONSIDÉRANT

Laurentides Inc. pour la conception du panneau électrique ;

les frais d'installation par Télécâble suite à l'installation dudit panneau électrique ;

Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise et ratifie la dépense au montant de 3 310 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'un panneau électrique à la descente du lac des Trois Montagnes, à l'entreprise *Électricité Laurentides inc.* ;

QUE le conseil autorise la dépense au montant approximatif de 1 200 \$, plus les taxes applicables, pour l'installation du WIFI par Télécâble ;

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.61000.413 « Projets environnement », financé à même la taxe verte.

ADOPTÉE

8.8 RÉS.2023-05-131

AVENANTS RELATIVEMENT AU MANDAT DE L'ARCHITECTE – GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'

il y a eu lieu de produire des plans et devis pour remplacer la charpente d'acier par une charpente en bois pour profiter d'une bonification importante au niveau de la subvention (avenant 02) ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a eu lieu de produire des plans et devis avec la construction d'une dalle sur sol en béton armé pour recevoir l'équipement de ravitaillement en carburant ainsi que le raccordement pour l'électricité des équipements du fournisseur en carburant (avenant 03) ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a eu lieu de produire des plans et devis avec la construction d'une dalle sur sol en béton armé pour recevoir la nouvelle génératrice (avenant 04) ;

CONSIDÉRANT

les honoraires professionnels encourus pour le devis d'un chariot élévateur adapté à nos besoins (avenant 05) ;

CONSIDÉRANT

les honoraires professionnels encourus pour la fourniture et l'installation d'un système de rayonnage à grande portée passant au-dessus des véhicules et l'ajout de bollards pour protéger le rayonnage (avenant 06) ;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte et confirme les avenants 02 à 06 inclusivement pour le futur garage municipal, et ce, au coût total de 39 775 \$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 23.04000.722 « Garage municipal ».

ADOPTÉE

9. HYGIÈNE DU MILIEU

N/A



10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – RÉUNION DU 24 AVRIL 2023

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport du *comité consultatif d'urbanisme (CCU)* concernant la réunion du 24 avril 2023, conformément au règlement numéro 09-2021 édictant les règles de régie interne s'appliquant à ce comité.

10.2 RÉS.2023-05-132

DEMANDE DE PIIA 2023-00024, PIIA 002 – SECTEUR AGRICOLE DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE, RECONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE, 1819, CHEMIN DES PIVOINES, LOT 4 465 131, MATRICULE 1118-08-4069-0-000-0000

La demande vise à approuver une proposition de travaux en regard des critères d'évaluation mentionnés au PIIA 002 – Secteur agricole de la vallée de la rivière rouge. Plus précisément, les travaux visent la démolition du bâtiment principal résidentiel existant et son remplacement par une résidence unifamiliale avec des revêtements muraux en canexel gris, une toiture en bardeaux d'asphalte gris, des cadrages de portes et fenêtres en aluminium blanc, des galeries en bois brun avec garde-corps blancs, ainsi que des soffites, fascias et portes en aluminium blanc.

CONSIDÉRANT QUE

le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution CU 56-23;

Il est proposé le conseiller Georges Belec
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la demande de PIIA numéro 2023-00024, tel que présentée.

ADOPTÉE

10.3 RÉS.2023-05-133

DEMANDE DE PIIA 2023-00026, PIIA 003 – SECTEUR PATRIMONIAL DU NOYAU VILLAGEOIS, RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ET DE SES BÂTIMENTS ACCESSOIRES, LOT 4 463 648, MATRICULE 1213-94-3321-0-000-0000

La demande vise à approuver une proposition de travaux en regard des critères d'évaluation mentionnés au PIIA 003 – Secteur patrimonial du noyau villageois. Plus précisément, les travaux visent à peindre le revêtement de briques du mur extérieur de façade et le crépi des autres murs de couleur gris-vert foncé, à peindre les fascias et cadrages de portes et fenêtres de couleur crème, à agrandir et reconfigurer la galerie arrière et à peindre les cadrages, portes et fascias des bâtiments accessoires en blanc afin de mieux les agencer avec la résidence.

CONSIDÉRANT QUE

le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution CU 57-23;

Il est proposé le conseiller Georges Belec
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la demande de PIIA numéro 2023-00026, tel que présentée.



ADOPTÉE

10.4 RÉS.2023-05-134

**DEMANDE D'APPROBATION À LA COMMISSION DE
TOPONYMIE DU QUÉBEC EU ÉGARD À DEUX (2) NOUVEAUX
NOMS DE RUES**

CONSIDÉRANT QU'

une demande a été déposée au conseil afin de nommer deux nouvelles rues dans le cadre du projet domiciliaire *Chic Shack* ;

CONSIDÉRANT QU'

une demande doit être déposée à la Commission de toponymie du Québec pour que les noms desdites rues soient officialisés ;

Il est proposé par le conseiller Georges Belec
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande à la Commission de toponymie afin de nommer deux nouvelles rues pour les matricules suivants :

- Matricule 1110-37-0971-88-8888, lot 6 342 980 :
*chemin des Influent*s
- Matricule 1110-37-0971-88-8888, lot 6 342 981 :
chemin des Contemporains

ADOPTÉE

11. **LOISIRS ET CULTURE**

N/A

12. **DIVERS**

N/A

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents posent leurs questions.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

RÉS.2023-05-135

Il est proposé par le conseiller André Leduc, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 06.

ADOPTÉE

Mme Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

M. Gaëtan Castilloux
Maire



Je, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

M. Gaëtan Castilloux
Maire



ANNEXE 1

Municipalité de La Conception FAITS SAILLANTS RAPPORT FINANCIER 2022



Chers citoyens,

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, c'est avec plaisir que je vous présente ce rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2022 présentent des revenus de fonctionnement de l'administration municipale de 5 743 737 \$, alors que les dépenses de fonctionnement ont été de l'ordre de 5 918 629 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), qui totalisent 431 405 \$, l'administration municipale a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 256 514 \$, ce qui porte le surplus accumulé non affecté à un solde de 770 286 \$. De ce montant sera affecté un montant de 250 000 \$ à l'augmentation du fonds de roulement par le règlement 02-2023, permettant ainsi d'augmenter la capacité de financer certains investissements de la Municipalité sans recourir à des emprunts à long terme.

L'excédent de fonctionnement réalisé en 2022 est principalement attribuable à des revenus additionnels importants de taxes foncières, de permis de construction et rénovation, mais surtout de droits de mutations, qui ont encore une fois cette année dépassé les prévisions budgétaires de près de 300 000 \$. Ces derniers excédents s'expliquent par la croissance de la Municipalité, le développement et la hausse des prix de vente et donc, de la valeur marchande des propriétés.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, la situation économique et l'inflation majeure des dépenses incompressibles connue tout au long de l'exercice financier 2022 a touché de plein fouet certains départements. Par exemple, le prix moyen de l'essence, de 30% supérieur à l'exercice précédent, a eu un impact significatif sur le département du transport, ainsi que sur les coûts de collecte des matières résiduelles. Aussi, les pluies diluviennes du 21 au 23 juin 2022 ont causé des dommages sur plusieurs chemins, nécessitant des travaux d'entretien et réparation des infrastructures de routes non prévus. Le bris de l'excavatrice en début de saison estival a aussi nécessité une dépense importante de location non prévue. Sans oublier la constante croissance de la Municipalité et de ses responsabilités au cours des dernières années, conjuguée à l'inflation, à la pénurie de main d'œuvre et au roulement du personnel, qui ont eu un impact majeur sur les dépenses de salaires, de communications et d'honoraires professionnels. La hausse des taux d'intérêts a également généré des dépassements significatifs au niveau des frais de financement. Ces éléments expliquent les principaux dépassements budgétaires.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2022 ont été audités et présentés par la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas. L'auditeur n'a émis aucune réserve dans son rapport et est d'avis que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



APERÇU DES INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2022

Au total, l'administration municipale présente dans ses états financiers des dépenses d'investissement de 1,7 millions de dollars. Parmi ces investissements, notons :

- La réfection d'un tronçon de la route des Érables au coin de la route Principale ;
- La réfection et le pavage d'un tronçon de la route des Tilleuls ;
- L'acquisition d'un camion 10 roues, d'une camionnette et de petits équipements pour les travaux publics ;
- Les honoraires de planification et préparation des travaux de construction du futur garage municipal ;
- Les honoraires de planification et préparation des travaux d'amélioration de l'hôtel de ville, dont l'acquisition d'une génératrice dès le début de l'année 2023 afin de mieux répondre aux citoyens en cas de mesures d'urgence ;
- Les honoraires de planification et préparation pour les travaux à réaliser sur la route Principale en 2023, visant la réfection de l'infrastructure de route, piste multifonctionnelle, bordures, éclairage et signalisation sur une distance de 1,1km à partir du pont Héliodore-Barbe.

ÉTAT DE L'ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2022, la dette à long terme de la Municipalité était de 4 058 004 \$, dont la charge est répartie comme suit :

- Ensemble des contribuables	1 464 799 \$
- Contribuables desservis – eau potable et égouts	1 164 743 \$
- Gouvernement du Québec – subventions	1 295 461 \$
- Surplus accumulé affecté et soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés	133 001 \$

Le montant total de la dette à long terme de la Municipalité a augmenté de 8 994 \$, comparativement à la dette à long terme consolidée au 31 décembre 2021.

Le ratio d'endettement total net par 100\$ de richesse foncière uniformisée (RFU) est de 0.64 \$, comparativement à celui de 2021 qui était de 0.78 \$ et comparativement à l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides de 2021, qui était à 1.33 \$, et à celui de l'ensemble des municipalités du Québec de la même classe de population (1 à 1 999 habitants), qui était à 1.10 \$. La Municipalité est donc en bonne posture pour financer la portion non subventionnée de ses projets importants à venir.

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2022 démontre que la Municipalité est en excellente situation financière et je souhaite remercier toute l'équipe des fonctionnaires et des élus pour leur précieuse collaboration.

Gaëtan Castilloux, Maire

Rapport présenté le 8 mai 2023, lors de la séance régulière du conseil municipal de La Conception.